

REGLEMENT DES ATELIERS : SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Prise en charge des élèves :

- Les élèves sont pris en charge par leur professeur dès la première sonnerie.
- Ils se mettent en tenue d'hygiène ou de cadre de vie sous la surveillance de leur professeur.
- Les élèves restent sous la responsabilité du professeur jusqu'à la sonnerie de fin de cours.
- Les élèves ne sont pas autorisés à quitter les ateliers de travaux pratiques, sauf cas particulier sous responsabilité du professeur.

Sécurité et exigences de la profession :

- A partir de la 2^{ème} semaine après la rentrée, seuls les élèves en tenue de travail correcte seront admis dans les ateliers.
- Pour être en tenue correcte pour le **secteur sanitaire**, l'élève doit porter la tenue suivante :
 - * tunique d'hygiène portée sur un tee-shirt manches courtes.
 - * pantalon d'hygiène.
 - * chaussures médicales blanches (ballerines blanches).
 - * montre, bracelet, bague, seront interdits (règle de sécurité).
- Pour être en tenue correcte pour le secteur "**cadre de vie**", l'élève doit porter la tenue suivante :
 - * blouse longue "cadre de vie" portée sur un tee-shirt à manches courtes pour les filles.
 - * tunique + pantalon "cadre de vie", portée sur un tee-shirt à manches courtes pour les garçons.
 - * chaussures fermées anti-dérapantes.
 - * montre, bracelet, bague seront interdits (règle de sécurité).

Remarques particulières :

- Les filles auront **l'ensemble des cheveux** maintenus et rassemblés (prévoir barrette, élastique, pinces, ...). Le maquillage et les boucles d'oreilles seront discrets, les ongles seront courts et le vernis à ongle interdit.
- Les fantaisies dans la coupe de cheveux des garçons ne seront pas acceptées.
- **Les piercings et écarteurs seront strictement interdits** pour les filles et les garçons.

- Le vocabulaire et le langage seront adaptés à la situation professionnelle et aux personnes.

Le port des tenues professionnelles n'est pas autorisé en dehors de l'enceinte du lycée, par souci de respect des règles d'hygiène (en particulier pendant les récréations).

En cas de non-respect de ces règles, les élèves pourront être refusés en travaux professionnels après étude des raisons invoquées.